

LES RISQUES MAJEURS SAINT-ETIENNE DE CROSSEY



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(Document à conserver)



Le mot du maire

DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est le document d'information communal sur les risques naturels et technologiques à destination de la population.

La sécurité et surtout la protection des habitants de St Étienne de Crossey est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et moi-même.

Conformément à la réglementation en vigueur, mais surtout pour vous permettre de vous rendre l'information la plus accessible possible, nous éditons ce document qui vous est destiné.

Ce support permet d'identifier, de recenser et de cartographier les risques encourus sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Enfin il mentionne les actions à mener afin de prévenir les conséquences de ces risques.

Je vous invite à lire attentivement le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et à le conserver précieusement.

En cohérence avec ce DICRIM, la commune a élaboré son plan communal de sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'événements majeurs.

C'est grâce à cette vigilance communale que nous pouvons continuer à vivre en toute sécurité.

En espérant que nous n'ayons jamais à nous en servir.

Ghislaine PEYLIN
Maire de Saint-Etienne de Crossey

[Sommaire]

La sécurité des habitants	4
--	---

Les risques naturels et technologiques à Saint-Etienne-de-Crossey :



Inondation	5
-------------------------	---



Mouvement de terrain	6
-----------------------------------	---



Séisme	7
---------------------	---



Feu de forêt	8
---------------------------	---



Transport de Matières Dangereuses	9
--	---



Risques météorologiques	10
--------------------------------------	----

Risques divers	11
-----------------------------	----

Je protège ma famille	12
------------------------------------	----

Pour en savoir plus	13
----------------------------------	----

Mémento sur les risques majeurs	14
--	----



La Sécurité des habitants

Le Plan Communal de Sauvergarde (PCS)

Elaboré par la commune afin de réagir au mieux en cas de catastrophe, ce dispositif :

- Prévoit les moyens pour **alerter et informer** habitants et visiteurs sur la commune,
- Recense les moyens humains et matériels pour **mettre en sécurité les personnes**,
- Détermine l'**organisation de crise** permettant d'assurer les missions relevant de la responsabilité du maire (information, accueil des sinistrés, ravitaillement,...).

Le PCS peut être activé pour tout événement affectant Saint-Etienne-de-Crossey. Si plusieurs communes sont concernées, il sera mis en œuvre parallèlement au plan ORSEC, qui permet au préfet de l'Isère de coordonner l'ensemble des acteurs : maires, pompiers, armée,...

L'école de la Mayoüssière dispose de sa propre organisation pour assurer la sécurité des élèves en attendant les secours : c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté**.

En cas d'évènement, n'allez pas chercher vos enfants à l'école !

Vous y rendre pourrait vous/les exposer au danger et encombrerait les voies de circulation, qui doivent rester libres pour les services de secours.

Les moyens d'alerte et d'information

➤ Systèmes généraux

- Le **signal national d'alerte** (testé le premier mercredi du mois à midi)

Signal non perceptible de Saint-Etienne-de-Crossey



- Les radios du réseau

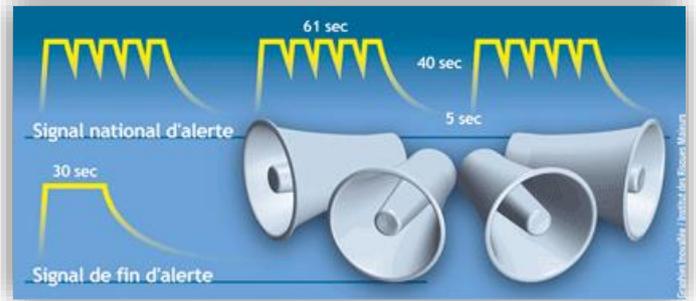


Fréquence France Bleu Isère 101.0 MHz FM

Fréquence Radio Isa : 100.3 FM

➤ Moyens propres à Saint-Etienne-de-Crossey

- L'**application POLITEIA** permettra d'alerter et d'informer les habitants sur la situation
- Le **porte-à-porte** pourra permettre d'alerter et d'informer les habitants sur la situation
- Le **haut-parleur** permettra d'informer sur l'évènement et les consignes à respecter
- Le **site internet de la mairie** pourra être actualisé pour diffuser des informations utiles
- Le **tocsin** (cloches de l'église) pourra être utilisé pour l'alerte de la population



**En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri
et écoutez la radio pour connaître la situation et les consignes de sécurité**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut être provoquée à Saint-Etienne-de-Crossey par :

- une **crue de rivière ou de torrent** : l'augmentation du débit, parfois soudaine et peu prévisible, peut constituer un danger pour les automobilistes et piétons tentant de franchir une zone inondée,
- du **ruissellement** sur les versants et surfaces goudronnées, pouvant générer des **inondations localisées**.

Secteurs concernés

Crue de rivière ou de torrent	Cours d'eau :	<ul style="list-style-type: none"> • la Morge • la petite Morge 	<ul style="list-style-type: none"> • le Montagnier • le Perrin (le Garcin) 	<ul style="list-style-type: none"> • la Faverge
Ruissellement	Secteurs :	<ul style="list-style-type: none"> • Tolvon • Sceyx • La Faverge 	<ul style="list-style-type: none"> • Montagnier • Le Perrin • Les Didiers 	<ul style="list-style-type: none"> • La Roche



L'état de catastrophe naturelle a été reconnu à Saint-Etienne-de-Crossey pour cause d'inondations en **décembre 1991** et **juin 2002**

Mesures de prévention

Un **Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI)** permet de prendre en compte le risque d'inondation par la Morge et deux de ses affluents (petite Morge et ruisseau de Crossey) dans l'aménagement du territoire.

Prévision

La commune n'est pas couverte par un système de prévision des crues. Soyez vigilant en cas de pluies intenses ou prolongées, et si le département est placé en vigilance météo « Pluie - inondation » ou « Inondation ».



Les bons réflexes



Montez dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne vous engagez pas sur une route inondée



En cas d'évacuation, la mairie vous indiquera le lieu de rassemblement



Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

Saint-Etienne-de-Crossey est concernée par des **glissements de terrain** de tailles variables (allant du glissement de talus localisé en bord de route à des phénomènes plus étendus sur un versant) et des **chutes de blocs**. Ces phénomènes peuvent occasionner des dégâts matériels (habitations, routes...) et constituer un danger en cas d'accélération soudaine.

Secteurs concernés

Chute de bloc	<ul style="list-style-type: none"> • Tolvon • Le Perrin 	<ul style="list-style-type: none"> • La Roche • La Pierre 	<ul style="list-style-type: none"> • Montagnier-le-Haut
Glissement de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Tolvon • Le Picard • Sceyx • Les Moulins de Crossey 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Perrin • Le Guillot • Burletière 	<ul style="list-style-type: none"> • Rue du Magnin • Grand Rocher • Zone artisanale

Mesures de prévention

Les mouvements de terrain sur la commune ont été localisés et caractérisés dans la **carte des aléas naturels**. L'aménagement du territoire communal tient compte de leur présence.



Prévision

L'accélération des mouvements du sol est peu prévisible. Soyez vigilant en cas de pluies intenses ou de séisme, pouvant provoquer ou amplifier des mouvements de terrain.

Les bons réflexes



Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse



Informez immédiatement les secours et la mairie



Ne revenez pas sur vos pas



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Signalez à la mairie :

- l'apparition de fissures aux murs ou d'affaissements du sol
- les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures ...



Séisme

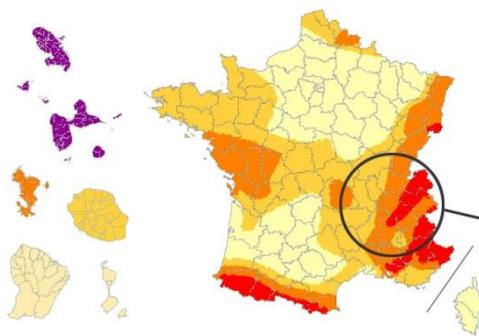
Un séisme est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les tremblements de terre peuvent causer d'importants dégâts matériels, eux-mêmes parfois à l'origine de victimes (effondrement de bâtiments...).

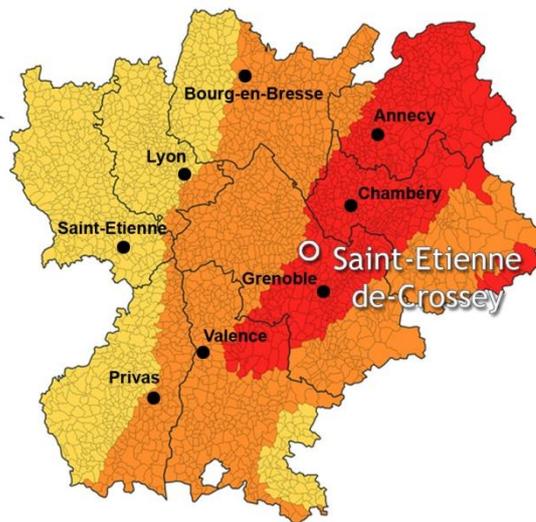
Zonage sismique de la France

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité. Saint-Etienne-de-Crossey se situe en **zone 4**, soit à un niveau d'**aléa moyen**.

France métropolitaine et d'outre-mer



Région Rhône-Alpes



Zone de sismicité	Niveau d'aléa
Zone 1	Très faible
Zone 2	Faible
Zone 3	Modéré
Zone 4	Moyen
Zone 5	Fort

Les bons réflexes



Abritez-vous près d'un mur porteur, sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres



A la fin des secousses, quittez le bâtiment



Ne restez pas sous les fils électriques ou autres éléments pouvant s'effondrer



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Méfiez-vous des répliques



Le plus grand tremblement de terre survenu en Métropole a eu lieu à **Lambesc** (Bouches-du-Rhône) en **1909** (magnitude 6,2).

En Isère, les principaux séismes se sont produits en avril **1962** à **Corrençon-en-Vercors** (M 5,3) et en janvier **1999** à **Laffrey** (M 4,2).

Mesures de prévention

Depuis l'entrée en vigueur du zonage sismique réglementaire de la France (mai 2011), de nouvelles règles de **construction parasismique** s'imposent, y compris aux particuliers dans le cadre de leur maison individuelle.

➤ En savoir + sur la réglementation en vigueur : www.planseisme.fr

Prévision

Aucune méthode scientifique ne permet aujourd'hui de prévoir un séisme.



Feu de forêt

Un feu de forêt est un incendie affectant des formations forestières ou subforestières et impactant la végétation sur au moins un hectare.

Le risque à Saint-Etienne-de-Crossey est faible mais existant, compte-tenu de la présence de surfaces boisées. Les conséquences d'un feu de forêt sont généralement matérielles, économiques et/ou environnementales.

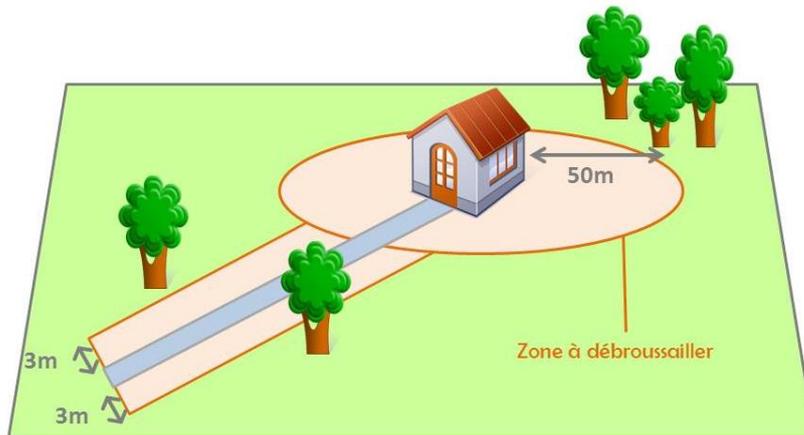
Secteurs concernés

- Tolvon
- Le Grand Rocher
- Les Gorges de Crossey
- Bois de Berlan
- Bois de Plantimey

Mesures de prévention

Un **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie** (PDPFCI)

visé à optimiser la prévention du risque en Isère, à travers diverses actions : amélioration des équipements de défense des sapeurs-pompiers, de la veille météorologique, de la formation et l'information, le débroussaillage



50 mètres aux abords des habitations
3 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées aux habitations

n'est pas obligatoire à Saint-Etienne-de-Crossey, mais conseillé aux abords d'installations situées dans ou à moins de 200 mètres d'un bois. Il permet d'éviter la transmission du feu, d'arbre en arbre et du sol vers les cimes.

Prévision

Afin d'anticiper les situations à risque, Météo-France fournit au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des indices de sécheresse de la végétation. En complément, les sapeurs-pompiers effectuent une surveillance des massifs sensibles visant à détecter les départs de feu.

Les bons réflexes



Abritez-vous



Fermez portes et volets, occulpez les aérations avec du linge humide



Facilitez l'accès aux pompiers



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur et éloignez-les



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Transport de Matières Dangereuses

Une substance est dite dangereuse lorsqu'elle est susceptible de présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement, du fait de ses caractéristiques (physico-chimiques, toxicologiques) ou de la nature des réactions qu'elle peut produire.

Un accident impliquant des matières dangereuses peut entraîner une **explosion**, un **incendie**, la formation d'un **nuage toxique** ou encore une **pollution** de l'atmosphère, du sol, de l'eau,...

Secteurs concernés

A Saint-Etienne-de-Crossey, le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par camions concerne toutes les routes, mais les plus exposées au risque correspondent au réseau principal :

- RD 520 : route de Voiron, rue du Magnin et route de la Chartreuse
- RD 49 : route de Saint-Nicolas et rue de la Mairie, route de Saint-Aupre, rue des Tilleuls



Mesures de prévention

Le Transport de Matières Dangereuses fait l'objet d'une réglementation très stricte. Les services de secours disposent par ailleurs de moyens spécialisés pour intervenir en cas d'accident.



Si vous êtes témoin d'un accident TMD, alertez les pompiers (18 ou 112) en précisant le lieu exact, la présence ou non de victimes, le type de sinistre (feu, explosion, fuite) et les numéros figurant sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière du camion :

336

→ code danger (= nature des effets possibles)

1230

→ code matière (= nature du produit transporté)

Prévision

Un accident lié au Transport de Matières Dangereuses n'est pas prévisible.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes, fenêtres et volets



Ne fumez pas et évitez toute étincelle



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risques météorologiques

Les risques météorologiques renvoient aux phénomènes vents violents, orages, pluies intenses, chutes de neige, verglas, températures extrêmes.

Ces phénomènes, susceptibles de survenir à Saint-Etienne-de-Crossey, peuvent avoir des conséquences diverses, directes et indirectes, sur les biens et les personnes : routes impraticables ou dangereuses, coupures d'électricité, engendrement d'inondations ou mouvements de terrain,...

Secteurs concernés

Toute la commune est concernée. Des zones peuvent être particulièrement impactées en cas d'inondation ou de mouvement de terrain (voir p 4 et 5).

Mesures de prévention

Ces mesures reposent essentiellement sur le respect de consignes individuelles permettant à chacun d'assurer sa sécurité et celle de ses biens.

Prévision

Météo-France émet deux fois par jour une carte de **vigilance météo-rogique** indiquant les phénomènes météorologiques dangereux susceptibles de survenir sur le département. En vigilance orange ou rouge, un bulletin précis l'intensité, la durée et la localisation des évènements attendus ou en cours.

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

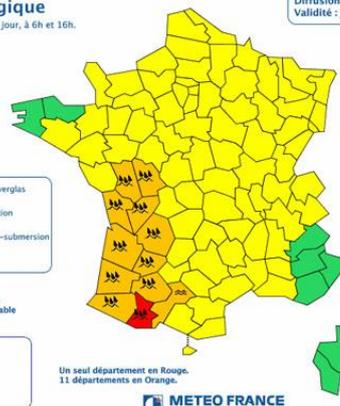
Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Un seul département en Rouge, 11 départements en Orange.

METEO FRANCE Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

Diffusion : le mardi 18 juin 2013 à 16h00

Validité : jusqu'au mercredi 19 juin 2013 à 16h00

Consultez le bulletin national

Sur le Sud-Ouest, l'activité pluvieuse se maintient jusqu'en milieu de nuit. Crue exceptionnelle sur l'amont du Gave de Pau et crues importantes des cours d'eau de l'ouest des Pyrénées.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Crues/Rouge - Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. - Si vous êtes absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. - Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : - Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.

Les bons réflexes

Suivez les conseils émis par Météo-France et les pouvoirs publics



Mettez-vous à l'abri, rentrez les objets susceptibles de s'envoler



Fermez portes, fenêtres et volets



Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation et consultez les prévisions de Météo-France



Evitez les déplacements



A savoir : il n'est pas possible de prévoir la localisation exacte des phénomènes attendus, c'est pourquoi les prévisions sont émises par département et non par commune.

➤ **En savoir +** sur la vigilance météorologique et les consignes individuelles de sécurité :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

RISQUES DIVERS

Quelques consignes de sécurité pour les phénomènes suivants :



RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour la population, les biens et l'environnement. La Commune de Saint-Etienne de Crossey n'est pas dans le périmètre PPI de 20 kms autour des centrale nucléaires. Cependant, en cas d'accident et selon les conditions météorologiques des contaminations seraient possibles. Un Plan préfectoral existe et sera déclenché en cas d'accident important, il prévoit plusieurs mesures permettant de protéger la population, dont l'ingestion de comprimés d'iode distribués le moment venu

→ Rentrez dans le bâtiment le plus proche → fermez les portes et fenêtres et couper la ventilation → suivre les consignes données à la radio ou TV → ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La pollution atmosphérique correspond à la présence dans l'air de substances pouvant avoir des conséquences pour la santé humaine, l'environnement et les biens. Ces polluants sont à l'origine d'irritation et d'altérations respiratoires, notamment chez les personnes sensibles.

A noter : Tous les jours, Air Rhône Alpes mesure la qualité de l'air et en informe quotidiennement le public grâce à l'indice « atmo ». Un nombre de 1 (excellent) à 10 (exécrable) exprime la qualité de l'air.

La préfecture peut ordonner des limitations de vitesse/des restrictions de circulation

→ Ecouter la radio pour connaître les consignes → Les personnes sensibles doivent éviter les sorties et efforts physiques → Privilégiez les trajets à pied, en vélo ou en transport en commune.

JE PROTEGE MA FAMILLE

Pour faire face aux risques, vous pouvez, grâce au guide « Je protégé ma famille » réaliser votre Plan Familial de mise en Sûreté (PFMS).

Dans ce plan, un kit d'urgence vous est proposé pour renforcer votre capacité à surmonter ces situations difficiles.

CONSTITUER MON KIT D'URGENCE

En fonction de l'évènement, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins minimums, que ce soit lors de l'évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Chaque famille dispose en général la majorité des articles cités ci-après. L'important est de les organiser de manière à y accéder rapidement.

Un sac à dos, un sac de sport ou une valise, facilement accessible peut ainsi être préparé et contenir les éléments suivants (liste non exhaustive à adapter en fonction des risques et des particularités du foyer).

L'EQUIPEMENT A PREPARER A L'AVANCE

Pour me signaler auprès des secours

- Sifflet
- Lampe torche
- Gilets fluorescents

Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boisson

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- couverts, couteau multifonctions
- Aliment n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits sec ...)

Pour administrer les premiers soins

- Trousse 1^{ère} soin : pansement, sparadrap, paracétamol, désinfectant... Médicaments spécifiques

Pour quitter mon habitation en toute tranquillité

- Papiers administratifs : carte d'identité, permis de conduire, carnet santé, carte vitale..
- Double des clés de voiture et de la maison
- un peu d'argent liquide

Pour rester informé de l'évolution de l'évènement

- Radio à piles

Pour pouvoir prétendre à une indemnisation

- Copie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés (multirisques habitation, automobile, responsabilité civiles)

Pour rassurer les proches

- Téléphone portable + chargeur

Pour en savoir plus

Sur internet



- www.isere.gouv.fr → rubriques « Politiques publiques » ► « Risques »
Site des services de l'Etat en Isère, permettant d'accéder au Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
- www.irma-grenoble.com
Site d'information sur les risques naturels et technologiques en Rhône-Alpes, développé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMA)
- www.prim.net
Portail internet du Ministère du Développement durable dédié à la prévention des risques majeurs
- www.risques.gouv.fr
Portail interministériel de prévention des risques majeurs, géré par le service d'information du gouvernement
- www.meteofrance.com
Site de Météo-France permettant d'obtenir des informations sur les risques météorologiques et de consulter les prévisions et cartes de vigilance



En mairie

Documents consultables sur demande :

- Le **PPRI** de la Morge et de deux de ses affluents
Plan de Prévention du Risque inondation
- La **carte des aléas naturels** de Saint-Etienne-de-Crossey
- Le **PCS** de Saint-Etienne-de-Crossey
Plan Communal de Sauvegarde

Mémo risques majeurs

Moyens d'alerte et d'information

- ✓ Application POLITEIA
- ✓ Site internet de la mairie
- ✓ France Bleu Isère : 101.0 MHz FM
- ✓ Radio Isa : 100.3 MHz FM
- ✓ Signal national d'alerte
- ✓ Haut-parleur
- ✓ Porte-à-porte
- ✓ Tocsin

Bons réflexes en cas d'évènement



Se mettre à l'abri

- dans le bâtiment le plus proche



Ecouter la radio

- pour connaître la situation et les consignes de sécurité



N'évacuer que sur ordre

- de la mairie, de la préfecture, des pompiers ou gendarmes



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

- ils sont pris en charge par leur enseignant



Ne pas téléphoner (sauf urgence)

- les lignes doivent rester libres pour les services de secours



En cas d'évacuation

⇒ Couper le gaz et l'électricité

⇒ Préparer et emporter :

- les **papers d'identité** des membres de la famille
- de l'**argent**
- les **clés** de son habitation et de sa voiture
- un **téléphone portable** avec le chargeur de batterie
- des **vêtements** et des chaussures de rechange
- ses **médicaments** (en cas de traitement médical)

Numéros utiles

- ⇒ Mairie : 04 76 06 00 11
- ⇒ Météo-France : 08 99 71 02 38





Saint-Etienne de Crossey s'est doté d'une nouvelle application pour communiquer rapidement et efficacement avec les stéphanois.

Ainsi, elle vous permettra d'être alerté directement en cas d'urgence ou de danger grâce à l'alerte PCS (Plan communale de Sauvegarde).

Pour être averti, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application POLITEIA France sur votre smartphone et de nous retourner la fiche d'inscription en mairie.

